

**Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal
du 30 juin 2015**

Présents : Mmes et Mrs A.M FOURCADE, S. BONNASSIOLLE, J. POUBLAN, N. DRAESCHER, T. GADOU, M. F LAVALLEE, I. BACQUERIE, C. HIALE-GUILHAMOU, M.H BEAUSSIER, P. MIGUET, E. PEDARRIEU, F. GOMMY, M. BLAZQUEZ, M. TIRCAZES, R. LAROUDIE-GRUYER.

Absents excusés: S. PIZEL, A. POUBLAN (procuration à M. TIRCAZES), R COUDURE (procuration à P. MIGUET), V. BERGES (procuration à S. BONNASSIOLLE).

M. TIRCAZES a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte Rendu de la séance du 6 mai 2015
- Demande de subvention au titre du fonds de concours de la CCLB
- Prise en charge par la CCLB du travail d'instruction des autorisations du droit des sols
- Prêts à usage 2015
- Emplois saisonniers
- Tarifs cantine 2015/2016
- Tarifs étude/garderie 2015/2016
- Convention pour la mise en place d'un Distributeur Automatique de Billets
- Questions diverses

Séance ouverte à 20h30.

I. Approbation du Compte Rendu de la séance du 6 mai 2015

Mme le Maire demande s'il y a des observations sur le PV de la séance du 6 mai 2015. Il n'y a pas d'observation de la part des conseillers.

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. Demande de subvention au titre du fonds de concours de la CCLB

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la décision de procéder à la mise en place d'un système d'éclairage au niveau du terrain polysports et des travaux de réfection et de traçage dans la salle de sports.

Il est sollicité auprès de la Communauté de Communes des Luys de Béarn l'octroi d'un fond de concours, pour l'aboutissement de ces projets, conformément à ce qui a été acté par délibération communautaire en date du 4 décembre 2014, à hauteur de 8075 €.

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (18 voix pour).

III. Prise en charge par la CCLB du travail d'instruction des autorisations du droit des sols

M. BONNASSIOLLE présente aux conseillers le projet de convention entre la collectivité de MONTARDON pour la prise en charge par la Communauté de Communes du travail d'instruction des autorisations du droit des sols.

A la vue de la délibération de la Communauté de Communes des Luys en Béarn en date du 23 septembre 2014, visée en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 26 septembre 2014, statuant sur la création d'un service d'instruction des demandes ADS communautaires et, considérant le projet de convention entre la commune et la Communauté de Communes relative aux modalités d'organisation du service, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la prise en charge du travail d'instruction des autorisations du droit des sols par la Communauté de Communes des Luys en Béarn.

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (18 voix pour).

IV. Prêts à usage 2015

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la signature de « prêts à usage » est nécessaire afin de régulariser la situation entre la commune de MONTARDON et les différents agriculteurs suite à des changements.

Le tableau ci-après présente la répartition de ces prêts à usage:

Nom	Section et numéro	Lieu-dit	Superficie
PEDARRIEU Xavier	AE 25 AI 264	AUGAS sur MONTARDON SORBIERS sur MONTARDON	1,30 ha 0,84 ha Total de 2,14 ha
JEANTIEU Yannick	AE 117 AE 72	AUGAS sur MONTARDON AUGAS sur MONTARDON	1,55 ha 0,33 ha Total de 1,88 ha
BIDOT Hervé	AE 137	Bois de MONTARDON	2 ha Total de 2 ha
LEGTA PAU MONTARDON	AE 30 AE 19	Bois de MONTARDON Bois de MONTARDON	3,55 ha 1,28 ha Total de 4,83 ha
CALVO Yoann	AE 123	PENOUILH sur MONTARDON	0.86 ha Total de 0.86 ha
D'une superficie totale de			11.71 ha

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (18 voix pour).

V. Emplois saisonniers

Mme le Maire propose au Conseil Municipal la création de 6 emplois à temps non complet pour assurer des missions d'emplois jeunes saisonniers: travaux en espaces verts principalement.

Les emplois seraient créés pour la période du 1er juillet au 31 août 2015. La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 35 heures. Chaque emploi correspondrait à un contrat de travail d'une durée de 2 semaines. La rémunération serait calculée sur la base de l'indice brut 330 majoré 316 de la fonction publique.

Mme le Maire précise que ces emplois saisonniers sont réservés à des jeunes du village âgés de plus de 18 ans.

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (18 voix pour).

VI. Tarifs cantine 2015/2016

Sur proposition de la Commission Scolaire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs de la cantine scolaire 2015/2016 comme suivant :

- 3.20€ la portion payante par repas, pour l'année scolaire 2015/2016, pour les élèves,
- 1,00 € le panier repas Projet d'Accueil Individualisé, pour l'année scolaire 2015/2016,
- 4.60 € la portion payante par repas, pour l'année scolaire 2015/2016 pour les enseignants.

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (18 voix pour).

VII. Tarifs garderie 2015/2016

Sur proposition de la Commission Scolaire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs de la garderie municipale 2015/2016 comme suivant :

- 31.70€ le forfait mensuel par enfant pour l'année scolaire 2015/2016. Ce forfait passe à 28.50 € pour le 2^{ème} enfant, 26.50€ pour le troisième et est gratuit pour le quatrième,
- 1.55 € par enfant, la demi-heure pour une garderie occasionnelle pour l'année scolaire 2015/2016,
- 33.70 € le forfait mensuel de l'étude surveillée pour un enfant non inscrit au forfait garderie,
- 18.40 € le forfait mensuel de l'étude surveillée en plus du forfait garderie pour un enfant déjà inscrit au forfait garderie,
- 7.15 € le prix horaire de l'étude surveillée dans la limite des places disponibles.

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (18 voix pour).

VIII. Convention pour la mise en place d'un Distributeur Automatique de Billets

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention avec la banque Crédit Agricole pour la mise en place d'un distributeur automatique de billets au niveau du centre commercial en bas du village.

Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la mise en place d'un tel distributeur peut être réalisée.

Mme le Maire précise que la mise en place d'un distributeur automatique de billets est une demande récurrente de la part des Montardonnais.

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (18 voix pour).

IX. Questions diverses

1. Mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : M. BONNASSIOLLE fait une présentation détaillant les notions et les enjeux d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Les élus doivent décider de la position de la commune au prochain comité des Maires. Après discussion, le Conseil Municipal, à la majorité, donne un avis positif pour la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

La séance est levée à 22h15.